



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R1

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

**ADMISSION D'UN NOUVEL ETAT PARTICIPANT
IRAN (République islamique d')**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le cancer (Document GC/60/20),

1. DECIDE, conformément à l'article XII du Statut du Centre, que la République islamique d'Iran est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat Participant.

NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

Le Conseil de Direction,

Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'article VII du Statut du Centre et l'article 46 du Règlement intérieur du Conseil de Direction,

1. CHOISIT le Dr Elisabete Weiderpass en qualité de Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer ;
2. PRIE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de nommer le Dr Elisabete Weiderpass en qualité de Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019, suivant les conditions d'emploi équivalant à celles d'un Sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, ces conditions d'emploi étant régies par les dispositions du Statut et du Règlement du Personnel de l'Organisation mondiale de la Santé ; et
3. AUTORISE le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à consulter le Dr Elisabete Weiderpass sur la question des dispositions liées à la pension de retraite et à inclure dans son contrat, le cas échéant, une clause supplémentaire à la lumière de cette consultation.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R3

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

DEPART DU DIRECTEUR DU CENTRE

Le Conseil de Direction,

En reconnaissance des services rendus au Centre par le Dr Christopher P. Wild au cours de son mandat de Directeur, de 2009 à 2018,

1. EXPRIME au Dr Wild sa profonde gratitude pour la contribution exceptionnelle qu'il a faite au Centre, qui a mis en valeur son rôle et sa réputation dans la promotion et la coordination de la collaboration internationale en matière de recherche sur le cancer ; et
2. DECIDE de conférer le titre de Directeur émérite au Dr Wild et de lui décerner la Médaille d'Honneur du Centre international de Recherche sur le Cancer.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R4

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

RAPPORT BIENNAL DU CIRC 2016–2017

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2016–2017 (Document GC/60/2),

1. **EXPRIME** sa satisfaction du travail accompli ; et
2. **FELICITE** le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R5

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

RAPPORT DU DIRECTEUR

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/60/3),

1. REMERCIE le Directeur pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.



RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-quatrième session (Document GC/60/4) et la réponse du Directeur (Document GC/60/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/60/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;
et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-quatrième session.

MECANISMES DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION ENTRE LE CIRC ET L'OMS – AU NIVEAU OPERATIONNEL ET DE LA DIRECTION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/13 « Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS, tant au niveau opérationnel que de la direction »,

1. PREND NOTE des progrès réalisés en termes de collaboration entre le CIRC et l'OMS en vue de renforcer la coordination au niveau de l'évaluation des risques et du niveau de risque et au niveau de la communication de ces évaluations ;
2. APPROUVE la « Procédure opérationnelle standardisée provisoire », décrite dans le Document GC/60/13 (Annexe 1) comme base à la mise en place d'un processus de coordination entre le CIRC et l'OMS en matière d'évaluation des dangers et des risques, sachant toutefois qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience acquise dans son application ;
3. NOTE les nombreuses collaborations très positives entre le CIRC et l'OMS dans de nombreux domaines liés à la lutte contre le cancer ; et
4. APPUIE le Directeur dans les discussions stratégiques qu'il mène avec les responsables de l'OMS dans le but de renforcer la coopération dans les domaines de priorité mutuelle.

**RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET
ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/7 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ;
2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements au titre de l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) et sur le problème du financement (Document GC/60/Inf.Doc. No.4) ; et
3. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R9

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

**RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE
ET SECURITE AU TRAVAIL, 2016–2017**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail (OHSC), 2016–2017 », tel qu'il figure au Document GC/60/10,

1. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs mis en place pour préserver la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
2. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.



POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE »

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/11 (Point sur le « Nouveau Centre »),

1. **EXPRIME** sa gratitude envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté tant pour assurer des conditions de fonctionnement correctes aux locaux actuels que pour les progrès réalisés sur le projet de « Nouveau Centre » ;
2. **RECONNAIT** que le solde non capitalisé qui s'élève, selon les estimations, à 5,04 millions d'euros, devra être rassemblé avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, et **INVITE** les Etats participants à verser des contributions volontaires pour atteindre cet objectif commun ;
3. **PERMET**, à titre exceptionnel, d'utiliser pour le projet de « Nouveau Centre » les recettes diverses provenant de la vente de matériel et de mobilier au cours de la période 2018–2021 et portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction ;
4. **AUTORISE** le Directeur à signer un accord (ou des accords) avec la Ville de Lyon au sujet de la vente du bâtiment Latarjet et du bâtiment du Centre de Ressources Biologiques (BRC) ;
5. **PRIE** le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le « Nouveau Centre » ; et
6. **INVITE** le Directeur à rechercher activement des contributions volontaires supplémentaires.

PROPOSITION DE PROCEDER A UNE EVALUATION DU CIRC

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/12 « Proposition de procéder à une évaluation externe du CIRC »,

1. REMERCIE la Finlande de cette proposition ;
2. DEMANDE d'inclure dans la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025 une évaluation des points soulevés dans la proposition finlandaise, évaluation qui sera menée par des membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique ainsi que des experts extérieurs ;
3. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant la portée et les termes de référence à utiliser pour cette évaluation ; ces éléments seront discutés lors de la prochaine session du Conseil scientifique et soumis au Conseil de Direction lors de sa 61^{ème} session en mai 2019 ;
4. PRIE le Secrétariat de préparer un document décrivant de façon détaillée la procédure à adopter pour la préparation de la stratégie à moyen terme pour 2021–2025 et comprenant les options d'évaluation et le calendrier ; et
5. DECIDE que cette évaluation sera financée par le Fonds spécial du Conseil de Direction.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R12

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DU CIRC EN MATIERE DE PUBLICATION EN LIBRE ACCÈS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/8 « Rapport sur la politique de publication en libre accès du CIRC », et

Considérant le soutien du Conseil scientifique (Document GC/60/4),

1. APPROUVE l'attribution d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant deux ans (2019 et 2020) pour les publications en libre accès, ce montant étant prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction sous réserve de liquidités suffisantes ; et
2. REMERCIE le Secrétariat pour son Rapport.

RAPPORT BIENNAL SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/9 « Rapport biennal sur les activités de publication », et

Rappelant sa Résolution GC/58/R6 demandant au Directeur de faire rapport tous les deux ans sur les activités liées aux publications,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. NOTE que les recettes nettes provenant de la vente des publications du CIRC affectées au Fonds spécial du Conseil de Direction se sont élevées à 1 450 172€ en 2016 et 1 751 567€ en 2017, dont 75% ont été affectés l'année suivante au Programme des Publications ; et
3. DEMANDE au Directeur de continuer à présenter un rapport tous les deux ans sur les activités de publication du CIRC.

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET REPARTITION DES INTERETS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/14 « Acceptation des subventions et contrats »,

1. PREND NOTE du rapport a posteriori sur les subventions et les contrats acceptés par le Directeur, figurant dans le Document GC/60/14 ;
2. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et
3. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R15

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

ACCEPTATION DES DONNS

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/60/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/16 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction » et le Document GC/60/Inf.Doc. No.2 (Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2018–2021),

Notant le ferme soutien du Conseil scientifique à la demande d'aide pour l'achat de matériel scientifique (285 000€) et pour la reconstitution de la biobanque EPIC (250 000€) (Document GC/60/4 « Rapport du Conseil scientifique sur sa Cinquante-quatrième session »),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximum de 535 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants et pour la reconstitution de la biobanque EPIC :

	Prix approximatif (€)	Coûts annuels de maintenance (€)
a) Immunocolorateur automatique	120 000	4 000
b) Dispositif automatisé pour le contrôle de la qualité des acides nucléiques	50 000	3 000
c) Système automatisé de profilage des acides gras phospholipidiques plasmatiques	115 000	Néant
Reconstitution de la biobanque EPIC		Néant
- Récupération et expédition des échantillons à partir des centres EPIC	130 000	
- Cuve d'azote liquide	30 000	
- Autre matériel et réactif	30 000	
- Charges de personnel – biobanque	<u>60 000</u>	
Total	250 000	
Grand total	535 000	



MISE EN APPLICATION AU CIRC DU CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ETATIQUES (FENSA)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/17 « Recommandations du Groupe de travail du Conseil de Direction relatives à la mise en application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA) »,

1. REMERCIE le Groupe de travail de ses recommandations ;
2. NOTE que le « Guide spécifique du CIRC relatif aux collaborations avec les acteurs non étatiques » (figurant en annexe au Document GC/60/17) sera utilisé par le CIRC pour mettre en œuvre le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et RECONNAIT qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour régulièrement ; et
3. PRIE le Secrétariat de rendre compte chaque année au Conseil de Direction des collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration décrit dans l'annexe mentionnée ci-dessus, en intégrant ce compte rendu dans le Rapport du Directeur.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU GROUPE EDUCATION ET FORMATION (ETR)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport sur les activités du Groupe Education et formation (ETR) couvrant la période 2015–2017, tel qu'il est présenté dans le Document GC/60/18,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal sur les activités du Groupe ETR ;
2. FELICITE le Directeur et son équipe pour leur contribution au développement des compétences en matière de recherche sur le cancer au niveau international ; et
3. NOTE que les prochains Rapports biennaux sur les activités du Groupe ETR seront présentés uniquement au Conseil scientifique.

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

- Dr Anne Tjønneland, Danemark)
Dr James R. Cerhan, Etats-Unis d'Amérique)
Dr Janne Mikael Pitkäniemi, Finlande) pour une durée de quatre ans
Dr Kazem Zendehdel, Iran (République islamique d')) au Conseil scientifique
Dr Hendriek Boshuizen, Pays-Bas)
Dr Sabine Rohrmann, Suisse)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Stephen J. Chanock, Ellen Kampman, Ole Raaschou-Nielsen, Martin Rösli et Elisabete Weiderpass-Vainio, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R20

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

COMPOSITION DU SOUS- COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.



**Conseil de Direction
Soixantième Session**

GC/60/R21

*Lyon, 16–18 mai 2018
Auditorium*

DATE DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2019 ;
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues ;
et
3. PRIE EN OUTRE le Secrétariat d'organiser au moins une fois par an à Genève des séances d'information pour les Missions permanentes afin de renforcer leur interaction avec le CIRC.